

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 025-493901102-20231206-DEL2023_CA_77-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 08 décembre 2023

Délibération n°77

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 13 novembre 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs : Mme BRAND - Mme CHOUX - Mme GUYEN

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI – Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. FAIVRE-PIERRET - M. GUY - M. JOUVIN – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme BRAND) – M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – M. MAIRE DU POSET (pouvoir à M. ALPY) – M. MOLIN (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme ROGEBOS (pouvoir à Mme ROGNON)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

Communautés de communes : M. PETIT (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET)

OBJET : CONVENTIONS ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTIONS

• **CONVENTION ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE SITE TEEN – FONDS VERT**

Lors de sa séance du 8 juillet 2022, le Conseil d'administration a autorisé l'acquisition de la friche TEEN à Rougemont-le-Château pour un prix de 145 000 €. Cette acquisition s'inscrit dans un programme de travaux important (démolitions, dépollution...) ayant justifié le recours au fonds friche dont une première édition en 2022 a confirmé une enveloppe de 450 000€ au titre des travaux de déconstruction.

Au terme de l'appel à projet 2023, le dossier est éligible au fonds vert au titre des travaux de dépollution. Une seconde enveloppe est donc sollicitée par l'EPF pour couvrir le déficit d'opération de création de logements seniors. Le montant attendu est de 1 000 000 €.

• **SUBVENTION FEDER RURAL – OPERATION DE DECONSTRUCTION D'UN ILOT DEGRADE A ST SAULGE (58)**

Dans le cadre du traitement des ruines identifiées sur la commune de St Saulge (ilot Boitte), celle-ci a sollicité l'EPF Doubs BFC pour faire l'acquisition de plusieurs bâtis qualifiés de très dégradés à ruines pour traiter leur démolition. Dans un second temps, les nouveaux espaces qui seront alors créés permettront à la municipalité de réaliser des travaux d'aménagement avec pour objectif la désimperméabilisation des sols, la végétalisation de ces espaces et une meilleure cohabitation des modes de déplacement.

Il est sollicité auprès de la Région BFC une subvention FEDER RURAL d'un montant de 246 921€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

PREND ACTE

- de la signature, par le Directeur :

- de la convention attributive de subvention supplémentaire relative au projet de reconversion d'une friche industrielle pour la création de logements seniors situé sur la commune de Rougemont-le-Château (90), dite "Friche Teen".
- de la lettre d'intention et de la convention de subvention FEDER RURAL relatives au projet de traitement des ruines identifiées sur la commune de St Saulge (ilot Boitte).

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY